



Chargé·e d'action ergonomique

(certificat de compétence)

○ Compétences visées

- Comprendre l'activité, c'est à dire d'étudier ses déterminants externes (liés aux conditions d'exécution du travail) et internes (liés à l'état fonctionnel des opérateurs).
- Identifier les conséquences tant sur le plan de la santé, de la sécurité et des compétences des opérateurs, que sur le plan de l'efficacité de l'action et de la sécurité des installations et des espaces de travail.
- Tirer des lignes d'action pour la transformation des situations et la conception des organisations.

○ Métiers visés

- Compétences complémentaires dans l'exercice du métier initial : préventeur·rice, ingénieur·e, concepteur·rice...
- Passerelle vers le métier d'ergonome.

○ Publics

Tout public de niveau bac+2 ou ayant une expérience professionnelle significative et concerné par des problématiques de santé au travail et de production intégrant des dimensions facteur humain : responsable de production, technicien·ne ou ingénieur·e méthodes, technicien·ne ou ingénieur·e hygiène - sécurité, infirmier(e), membres du CHSCT...

○ Accès à la formation

Etre titulaire a minima d'un diplôme bac+2 (niveau III).

○ L'alternance

Elle se déroule sur dix mois, d'octobre 2018 à juillet 2019. Les plages de formation sont regroupées au rythme de 4 jours continus toutes les 3 ou 4 semaines. Les cours ont lieu les lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Une étude de terrain de 30 jours minimum en entreprise est requise. Elle peut être menée dans différents secteurs d'activité

et situations de travail (industrie, services, artisanat...) répondant à une demande de l'entreprise pour laquelle une étude ergonomique via la formalisation d'un diagnostic sera source de meilleure compréhension du ou des problèmes posés (origine, déterminants, enjeux, interactions...).

Pour les salariés et les demandeurs d'emploi

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif)...

★ Et après...

Poursuite d'études au Cnam :

- Master Ergonomie : les candidats souhaitant poursuivre leur cursus en Master à l'issue du certificat devront justifier d'un niveau d'entrée bac+3 (ou VAP85), compléter leur année de certificat avec 3 UE de 1^{re} année et valider chaque UE par une note supérieure ou égale à 10/20.

Programme

350 heures

Introduction à l'ergonomie

Travail, santé et développement : introduction à l'ergonomie

ERG105 6 CR

Introduction à l'ergonomie cognitive

ERG130 4 CR

Éléments de physiologie humaine : outils et méthodes d'analyse

Les ambiances physiques au travail : éléments de physiologie humaine

ERG110 6 CR

Les ambiances physiques au travail : outils et méthodes d'évaluation

ERG113 8 CR

Analyse de l'activité

Analyse de l'activité : modèles, méthodes et techniques (partie 1)

ERG135 6 CR

Professionalisation : construire un diagnostic pour agir

Analyse du travail

ERG145 6 CR

Étude de terrain

UA2114 6 CR

Programme détaillé des modules, conditions d'expérience professionnelle et de délivrance du diplôme accessibles sur notre site avec le code diplôme CC10200A (CR : crédits)



Candidater

Comment ?

- 1 Dossier de candidature à télécharger : www.cnam-paysdelaloire.fr
- 2 Renvoyer le dossier par mail
- 3 Entretien individuel
- 4 Recherche d'entreprise

Quand ?

A partir de janvier

afin de bénéficier de notre accompagnement à la recherche d'entreprise

Pourquoi choisir le Cnam ?

Les enseignants :

89 % de professionnels aguerris, 11 % d'universitaires experts

L'appui à la recherche

d'entreprise : ateliers, 7 conseillers en contact avec les entreprises

Nantes

nantes@cnam-paysdelaloire.fr

02 40 16 10 95

www.cnam-paysdelaloire.fr